

Les institutions de santé et la décentralisation

Dr L. Gambotti
23/11/2006

1. L'Etat

L'état définit la politique de santé.

- Par sa **fonction législative et normative**; il fixe par la loi ou des règlements :
 - L'organisation générale des grands systèmes de protection sociale,
 - Le niveau des ressources consacrées à la santé et au social,
 - Les prestations assurant la protection sociale des français,
 - Les normes garantissant la santé des individus (hygiène publique pex.),
 - Les garanties de formation et les conditions d'exercice des professions sanitaires et sociales;

- Par ses **pouvoirs de tutelle et de contrôle**;
- Par son rôle dans la **planification sanitaire et sociale**.

L'état exerce ses missions
soit par des **services centraux**
(ministère et structures d'appui)
soit par des **services déconcentrés**
(ou services extérieurs)

2. Les services centraux

2.1. Le ministère

Ministère de la santé et des solidarités...

- Ministre de la santé et des solidarités
 - Cabinet du ministre
 - Conseillers du ministre
- Directions
 - DGS
 - DHOS
 - DRESS...

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Directions et services

Direction générale de la santé (DGS)

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS)

Délégation interministérielle aux personnes handicapées (DIPH)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Direction de la sécurité sociale (DSS)

Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR)

Direction générale de l'action sociale (DGAS)

Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Direction de l'administration générale, du personnel et du budget (DAGPB)

Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

Service de l'information et de la communication (SICOM)

Directions et services mis à disposition

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)

Haut Fonctionnaire de Défense (HFD)

- **2.1.1. La direction générale de la santé (DGS)**

- Un directeur général

- 2 services et 7 sous-directions :

- S. politique de santé et qualité du système de santé

- Politiques de santé et stratégies

- Qualité du système de santé

- Politiques des produits de santé

- Coordination des services et affaires juridiques

- S. prévention, programmes de santé et gestion des risques

- Pathologies et santé

- Santé et société

- Gestion des risques des milieux

- **2.1.2. La direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS)**

- Un directeur

- 2 pôles et 6 sous-directions :

- Pôle « organisation des soins, établissements et financements »

- Organisation du système de soins

- Qualité et fonctionnement des établissements de santé

- Affaires financières

- Pôle « professions de santé et affaires générales »

- Professions paramédicales et personnels hospitaliers

- Professions médicales et personnels médicaux hospitaliers

- Affaires générales

- **2.1.3. La direction de la recherche, des études et des statistiques (DRESS)**
- Statistiques, études...
- Exemples de publications :
 - les motifs de recours à l'hospitalisation de court séjour en 2003
 - les disparités départementales de prises en charge de la santé mentale en France
 - le congé de paternité...



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

Ministère de la Santé
et des Solidarités



Études et Résultats

En 2004, 947 instituts de formation aux professions paramédicales ont formé 108 601 étudiants inscrits dans ces filières. Plus des deux tiers d'entre eux se préparent au métier d'infirmier, et 17 % à celui d'aide-soignant. Les femmes prédominent largement dans toutes les formations, et connaissent

N° 540 • novembre 2006

Les étudiants en formations paramédicales en 2004

En 2004, la France comptait 108 601 étudiants inscrits en formation initiale¹, répartis dans les 947 établissements de formation aux pro-

LES ÉTUDIANTS EN FORMATIONS PARAMÉDICALES
EN 2004**T**
•01 nombre de centres et effectifs par formation paramédicale

	Nombre d'écoles	Inscrits				Entrants en première année		
		Effectifs en formation	Répartition par formation (%)	Effectif moyen d'une école	Promotion moyenne de première année	Effectifs	Répartition par formation (%)	Promotion moyenne hors redoublants
Infirmiers diplômés d'État	332	77 259	71,1	232,7	88,2	27 504	53,4	83,6
Masseurs-kinésithérapeutes	36	5 196	4,8	144,3	53,6	1 747	3,4	48,5
Techniciens en analyse biomédicale	5	398	0,4	79,6	32,8	149	0,3	29,8
Pédicures-podologues	11	1 284	1,2	116,7	36,6	361	0,7	32,8
Manipulateurs en ERM	19	1 654	1,5	87,1	33,8	597	1,2	31,4
Ergothérapeutes	8	1 032	0,9	129,0	47,3	361	0,7	45,1
Psychomotriciens	6	1 077	1,0	179,5	64,0	375	0,7	62,5
Total formations de niveau III	417	87 900	80,9	210,8	79,5	31 094	60,4	75,1
Aides-soignants	448	18 013	16,6	40,6	40,6	17 763	34,5	40,1
Auxiliaires de puériculture	82	2 688	2,5	32,8	32,8	2 632	5,1	32,1
Total formations de niveau V	530	20 701	19,1	39,4	39,4	20 395	39,6	38,8
Ensemble	947	108 601	100,0	115,2	57,0	51 489	100,0	54,8

Lecture : une école d'infirmiers accueille en moyenne 233 étudiants toutes promotions confondues, 88 étudiants en première année, et 84 entrants (inscrits en première année hors redoublants).

Source : DREES, enquête auprès des centres de formations aux professions de santé en 2004.

[Page d'accueil](#)

[Historique](#)

ographie

icateurs démographiques

use de décès : homme

use de décès : femme

cture d'âge de la population

court séjour

r secteur d'activité

semble court séjour
(aux d'équip)

tivité du court séjour
(spi complete)

tivité du court séjour
(spi de jour Chir Ambu)

ins de suite et de
adaptation (moyen séjour)

psychiatrie

r secteur d'activité

semble psychiatrie
(aux d'équip)

Le court séjour hospitalier

Lits et places publics et privés installés au 1.01.2004 par secteur d'activité

Source : DRASS - SAE

Disciplines court séjour	ILE DE France	Paris	FRANCE Métro
Hospitalisation complète (lits)			
<i>Secteur public :</i>			
Médecine Carte	14 981	5 464	91 348
Chirurgie Carte	6 998	2 890	43 407
Gynéco -Obstétrique Carte	2 531	732	14 393
<i>Secteur privé :</i>			
Médecine	4 426	946	21 176
Chirurgie	10 038	2 984	49 417
Gynéco -Obstétrique	1 759	380	8 014
Hospitalisation de jour, chirurgie ambulatoire (places)			
<i>Secteur public :</i>			
Médecine	1 259	560	5 450
Chirurgie	266	117	1 445
Gynéco -Obstétrique	92	17	895
<i>Secteur privé :</i>			
Médecine	500	140	2 502

[Page d'accueil](#)

[Historique](#)

omographie

licateurs démographiques

use de décès : homme

use de décès : femme

cture d'âge de la population

court séjour

r secteur d'activité

semble court séjour

ux d'équip)

tivité du court séjour

spi complete)

tivité du court séjour

spi de jour Chir Ambu)

ins de suite et de

adaptation (moyen séjour)

psychiatrie

r secteur d'activité

semble psychiatrie

ux d'équip)

Activité du court séjour hospitalier

Entrées totales en hospitalisation complète en 2003 - Accouchements - Urgences

Source : DRASS - SAE

Disciplines court séjour	ILE DE France	Paris	FRANCE Métro
Secteur public :			
Médecine	568 600	190 390	4 052 197
Chirurgie	300 656	115 924	2 075 578
Gynéco -Obstétrique	159 830	41 227	824 199
Secteur privé :			
Médecine	164 952	37 577	922 809
Chirurgie	483 989	152 214	2 830 053
Gynéco -Obstétrique	99 632	22 395	438 735
Ensemble :			
Médecine Carte	733 552	227 967	4 975 006
Chirurgie Carte	784 645	268 138	4 905 631
Gynécologie-Obstétrique Carte	259 462	63 622	1 262 934
Ensemble secteurs public et privé			
Nombre total d'accouchements	167 886	38 447	751 106

2.2. Les agences de sécurité sanitaire

- L'InVS : Institut de Veille Sanitaire
 - Surveillance de l'état de santé de la population
- L'AFSSAPS : Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé
 - Évaluation, inspection et contrôle en laboratoire pour l'ensemble des produits de santé et des produits cosmétiques
- L'AFSSA : Agence française de sécurité sanitaire des aliments

- L'AFSSET : Agence française de sécurité sanitaire environnementale et du travail
- L'agence de Biomédecine
 - Ancien « Etablissement français des greffes » + procréation médicalement assistée
- L'EFS : Etablissement français du sang
- L'IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

- L'INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
- HAS : Haute Autorité en Santé
 - Ancienne « ANAES : Agence Nationale d'accréditation et d'évaluation en santé »
 - Accréditation des établissements

2.2. Autres « services centraux »

- L'ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
- Le CTINILS : Comité technique national des infections nosocomiales et des infections liées aux soins
- L'INSERM : Institut National de la Recherche Médicale
- Le HCSP : Haut Comité de la Santé Publique

3. Les services déconcentrés

3.1. Les DRASS

- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
 - N ?
 - Sous l'autorité du préfet de région
 - Mise en oeuvre des politiques nationales
 - Définition et animation des actions régionales et départementales dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

- 4 pôles :
 - **Santé publique** :
 - Analyse des besoins -> élaboration des priorités de Santé Publique
 - Pilotage des PRS (programmes régionaux de santé)
 - Inspection et contrôle de la sécurité sanitaire dans les établissements de santé, laboratoires d'analyses et établissements pharmaceutiques
 - Veille sanitaire, information et prévention des risques
 - Participe aux décisions de l'ARH sur l'offre de soins hospitaliers

- Cohésion sociales et développement social
- Protection sociale
 - Contrôle des organismes de sécurité sociale
- Les concours et la formation des professions paramédicales et sociales

3.2. Les DDASS

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales

- N ?
- Sous l'autorité du préfet de département

3.3. Les Conseils généraux

- Sous l'autorité du Président du Conseil général
- Actions d'aide sociale et actions sanitaires :
 - Aide sociale : aide médicale, enfance, famille, personnes âgées, handicapées, RMI
 - Aide sanitaire : Protection maternelle et infantile, prévention sanitaire (tuberculose, dépistage du cancer, MST, vaccination)

3.4. Les ARH

Agence régionale d'Hospitalisation

- Groupement d'intérêt public <- Etat + Assurance maladie
- Création 1996
- Missions :
 - Mise en œuvre, au niveau régional, de la politique hospitalière définie par le gouvernement
 - Analyse et coordination de l'activité des établissements de santé publics ou privés

- S'appuient sur les travaux des conférences régionales de santé et sur les comités régionaux de l'organisation sanitaire.
- Elaborent les schémas régionaux de l'organisation sanitaire
 - Tous les 5 ans
 - Offre de soins